



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 17259

Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'institut d'études politiques de Toulouse. En raison de l'avis négatif rendu par la commission de sécurité mi-2011, l'embauche massive d'agents de sécurité est indispensable en 2013. Or celle-ci conduira l'IEP à accuser un déficit de 400 000 euros de son budget de l'année. Une aide exceptionnelle du ministère semble indispensable bien que ce dernier ait opposé un refus à la première demande. En conséquence, il lui demande s'il est prêt à décider du versement d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2013 à l'institut d'études politiques de Toulouse pour que ce dernier puisse concilier sécurité des étudiants et sécurité financière.

Texte de la réponse

La situation de l'institut d'études politiques (IEP) de Toulouse fait l'objet d'une attention toute particulière depuis 2009, date des premiers travaux relatifs à la dévolution du patrimoine à l'université Toulouse I - Capitole. Avant le transfert du patrimoine de l'Etat à l'université Toulouse I, l'IEP était accueilli, à titre gratuit, sur le site des anciennes facultés dans un bien appartenant à Toulouse I. Le déménagement de l'IEP et sa nouvelle installation étaient prévus, à l'horizon 2015, sur le site de la Manufacture des tabacs, alors propriété de l'Etat. Le financement du déménagement ainsi que la réhabilitation du site d'accueil sont financés dans le cadre du contrat de projets état - régions (CPER) 2007-2013. Lors du transfert du patrimoine à l'université Toulouse I, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a veillé à ce que soit maintenu, dans la convention relative à la dévolution du patrimoine signée le 13 mai 2011, le caractère gratuit des conditions d'hébergement de l'IEP sur le site de la Manufacture des tabacs, devenu, depuis, bien de l'université Toulouse I, Capitole. En juillet 2011, une faiblesse a été relevée au niveau de la résistance au feu du bâtiment abritant actuellement l'IEP. Sous réserve de la mise en oeuvre de plusieurs mesures conservatoires, l'IEP a toutefois obtenu l'autorisation d'y demeurer jusqu'en 2015, date de sa nouvelle installation dans des bâtiments réaménagés sur le site de la Manufacture des tabacs. L'application des préconisations de la commission de sécurité pèse aujourd'hui lourdement sur les finances de l'IEP. Aussi, dans l'objectif de permettre à l'IEP d'assurer ses missions dans les meilleures conditions et eu égard aux dispositions relatives au transfert des biens de l'Etat à l'université Toulouse I, le ministère chargé de l'enseignement supérieur a demandé à cette dernière d'accompagner l'IEP dans le financement de ses charges.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Moudenc](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17259

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1226

Réponse publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 3074